



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018 A 20 H**

**Conseillers présents** : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Jean-Claude MONTEYREMAR, David RENAUD, Serge BOURDIN, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREY, Aurélie LECUYER, Michèle MIGNEROT, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

**Conseillers excusés** : Christine CHURY (donne pouvoir à Denise VOLLAT), Roger ROBIN (donne pouvoir à Daniel BÉGUET)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 FÉVRIER 2018**

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 9 février 2018.

### **2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DES COMPTES DE GESTION 2017 – DÉLIBÉRATIONS**

Il est rappelé que le Compte Administratif permet au Maire de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte de Gestion est établi par les Services de la Trésorerie. Il retrace les opérations budgétaires des dépenses et des recettes, il est en concordance avec le Compte Administratif.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe de la Commune est désignée par le Conseil Municipal pour présider aux votes des comptes administratifs 2017.

#### **Compte Administratif 2017 – Commune (M 14)**

Le Compte Administratif de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 565 001,90 € et un déficit d'investissement de 181 482,97 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2018.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2017.

#### **Compte Administratif 2017 – Eau et Assainissement**

Le Compte Administratif du service de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent d'exploitation de 19 405,30 € et un déficit d'investissement de 19 103,96 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2018.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2017.

#### **Compte Administratif 2017 – Restaurant Scolaire**

Le Compte Administratif du Restaurant Scolaire présente un excédent de fonctionnement de 32 234,86 € et un déficit d'investissement de 42 604,07 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2018.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2017.

#### **Comptes de Gestion 2017**

Considérant que les Comptes de Gestion sont exacts et que les Comptes Administratifs sont en conformité avec les Comptes de Gestion, le Conseil Municipal déclare, à 14 voix POUR, que les Comptes de Gestion de la Commune, du Restaurant Scolaire, du service de l'Eau et de l'Assainissement dressés pour l'exercice 2017 par le trésorier du Centre des Finances Publiques d'Ambérieu-en-Bugey, n'appellent ni observation, ni réserve de la part de la Commune.

### **3 – FIXATION DES TAXES COMMUNALES – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'étudier les taux des taxes communales et rappelle les taux appliqués en 2017 :

- Taxe d'habitation	9,25 %
- Taxe sur le foncier bâti	12,39 %
- Taxe sur le foncier non bâti	64,84 %

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de maintenir les trois taux appliqués en 2017.

## **4 – VOTE DES BUDGETS 2018 – DÉLIBÉRATIONS**

Dans le cadre de la préparation des budgets 2018, le Maire signale que la commission des finances s'est réunie le jeudi 29 mars 2018. Le Maire indique que des modifications ont été apportées aux tableaux établis lors de cette réunion.

### **Budget Principal – Commune**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 1 594 972,93 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 987 555,03 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2018.

### **Budget de l'Eau et de l'Assainissement**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 117 764,00 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 140 103,96 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2018.

### **Budget du Restaurant Scolaire**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 262 919,21 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 72 604,07 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2018.

### **Décisions prises sur les travaux à entreprendre**

Suite au vote des budgets 2018, le Conseil Municipal décide d'entreprendre les travaux suivants :

### Budget Principal

- Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie.
- Aménagement du carrefour à l'entrée Nord de la Rue du Pont et de la Grande Rue.
- Groupe scolaire : Acquisition de huit ordinateurs et d'un vidéoprojecteur interactif permettant ainsi d'équiper une nouvelle salle de classe.

### Budget Eau et Assainissement

- Lagunage : Travaux de reprise des berges.
- Diagnostic du système d'assainissement collectif.

## **5 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM RHÔNE CHARTREUSE DE PORTES - DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 octobre 2016 décidant de la création du SIVOM Rhône Chartreuse de Portes et approuvant les statuts.

Il expose les motifs ayant conduit à mettre la modification des statuts du SIVOM à l'ordre du jour. Il rappelle les discussions tenues lors de la création du SIVOM et de l'approbation des statuts : pour permettre de recevoir les subventions publiques pour la construction du gymnase, il avait été convenu de laisser la compétence « équipements sportifs du collège » à la Commune de BRIORD avant de la récupérer après l'obtention des subventions. La Préfecture a confirmé la possibilité de transférer la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au SIVOM, les subventions du Conseil Départemental et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes seront déduites du coût des travaux. Le prêt bancaire peut aussi être transféré. Seule la subvention du CNDS (Centre National Développement du Sport) reste en suspens.

Le Maire propose de modifier les statuts du SIVOM Rhône Chartreuse de Portes afin de prendre la compétence « équipements sportifs du collège ». Si la subvention CNDS peut être transférée au SIVOM, il sera demandé au Préfet d'approuver la modification des statuts du SIVOM, si cette subvention ne peut pas être transférée, la modification des statuts sera différée.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, la modification des statuts du SIVOM Rhône Chartreuse de Portes.

## **6- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES** **– DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 septembre 2017 décidant de réaliser l'étude de diagnostic assainissement sur la Commune. Il rappelle également que pour réaliser cette étude, la Commune a sollicité l'appui de l'Agence Départementale d'Ingénierie. Cet appui porte sur la rédaction du dossier de demande de subvention, sur le cahier des charges de l'étude, sur la consultation des entreprises et sur le suivi de l'étude aux côtés de la Commune.

Le dossier de consultation a été transmis, par courriel, à cinq entreprises. Quatre candidats ont remis des dossiers.

Suite à cette consultation, trois entreprises ont été sélectionnées pour une phase de négociation conformément au règlement de la consultation, il s'agit des entreprises :

- PROFIL ETUDES à LOYETTES,
- PMH à DAGNEUX ,
- IRH Ingénieurs Conseils à CHAPONNAY.

Après avoir pris connaissance des documents transmis par l'Agence Départementale d'Ingénierie et des décisions prises quant au classement des offres, le Maire propose d'attribuer l'étude de diagnostic assainissement à l'Entreprise PMH de DAGNEUX pour un montant de 75 984 € TTC, offre la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de confier à l'Entreprise PMH de DAGNEUX l'étude de diagnostic assainissement pour un montant de 75 984 € TTC.

## **7 – CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER – DÉLIBÉRATION**

La baignade étant autorisée pour la saison estivale 2018, le Maire rappelle la nécessité de la présence d'un surveillant de baignade sur le site. Il est rappelé qu'un diplôme de Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est nécessaire pour la surveillance de la baignade.

La personne chargée de la surveillance de la baignade au cours de l'été 2017 ne pourra pas assurer cette prestation en 2018. Un contact a été pris avec le directeur de la Vallée Bleue afin de lui faire part de la recherche d'un surveillant de baignade.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de recruter un agent contractuel pour un emploi saisonnier, la durée hebdomadaire du temps de travail sera de 35 heures. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

## **8 – CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS – DÉLIBÉRATION**

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter des jeunes pour l'entretien des espaces communaux fleuris et pour différentes tâches (travaux de peinture, etc.). Des emplois occasionnels pour une durée hebdomadaire de 20 heures pour la période allant du 2 juillet 2018 au 31 août 2018 seront donc créés.

Il est précisé que six jeunes ont fait acte de candidature. Ces six candidatures sont donc validées.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de créer six postes d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 20 heures pour la période du 02 juillet 2018 au 31 août 2018.

## **9 - EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du Restaurant Scolaire. Cette extension est rendue nécessaire par la hausse de fréquentation continue depuis l'ouverture et les perspectives d'augmentation de la population à venir.

Il rappelle que ce projet est réalisé en partenariat avec les communes de BRIORD et de MONTAGNIEU.

Les effectifs de rationnaires pourront être de 250 au lieu de 140 actuellement. Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel de cette extension est de 380 000 € HT et il fait également part de la possibilité d'obtenir une aide au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et une aide du Conseil Départemental de l'Ain.

Le Conseil approuve, à 14 voix POUR, le plan de financement prévisionnel de cette opération et autorise le Maire à solliciter une aide au titre de la DETR et une aide du Conseil Départemental de l'Ain.

## **10 – Questions et informations diverses**

### **10-1 Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture de l'Ain a transmis à la fin du délai légal du contrôle de légalité, un courrier dans lequel plusieurs remarques figuraient. Une réponse a été transmise dernièrement à la Préfecture de l'Ain.

Dans cette réponse, il a été indiqué que la Commune ne retirera pas sa délibération approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme, mais s'engagera sur la mise à jour des annexes (Servitudes d'Utilité Publique et PPR) et une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour modifier, à minima, le zonage 1AU concerné par la Zone Rouge du PPR (Plan de Prévention des Risques).

### **10-2 Délégation du service public d'eau potable**

La Société SUEZ Eau France a procédé récemment à une recherche de fuites. Cette recherche s'est avérée concluante car une a été, notamment, détectée dans la rue de l'Industrie.

### **10-3 Professions médicales**

Monsieur le Maire indique que l'association « Santé vous bien » poursuit son étude pour l'installation de nouveaux médecins dans le cadre d'un Contrat de Santé de Territoire. Des locaux susceptibles d'accueillir de jeunes médecins pourraient être trouvés par l'association.

De plus, le Docteur Patricia BLANC-WOLVILLE a obtenu son agrément de maître de stage pour accueillir et épauler des internes dans son cabinet médical. Une modification de son cabinet médical devra être réalisée afin de créer un cabinet dédié à ces internes.

### **10-4 Travaux d'élagage**

Les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres de la zone verte ont été réalisés. Des travaux de rognage des souches ont également été effectués.

Une entreprise a broyé les arbres et les branches coupés qui avaient été entreposés à la décharge

#### **10-5 Association Team Rallye**

Cette association est toujours à la recherche d'un local afin d'y entreposer du matériel. Cette demande sera étudiée.

#### **10-6 Sentier d'interprétation sur la base de loisirs du Point Vert**

Suite à la mise en place d'un sentier d'interprétation sur la base de loisirs du Point Vert par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, une passerelle viendra compléter cet aménagement.

#### **10-7 La Pernaz - Rivière sauvage**

Le comité des sites ENS (Espace Naturel Sensible) travaille actuellement sur la labellisation « Rivière Sauvage » de la rivière La Pernaz. La mise en place d'un sentier d'interprétation entre l'Église et la première cascade pourrait être proposée.

#### **10-8 Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Une nouvelle réglementation relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) impose aux collectivités de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. Un diagnostic de l'existant devra donc être établi et un schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie devra être dressé.

#### **10-9 Travaux réalisés**

Suite à la demande d'un riverain de la RD 19, entrée Sud de la Commune, pour la mise en place le long de la voirie, d'une barrière, d'un trottoir ou d'une haie. Une haie d'arbustes a été mise en place.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 15 mai 2018 à 20 heures